



**CORPORATE TRAININGS**

**TRAINING ACCOUNTANCY AND TAXES**

Ref	Title	Duration	Price/stage
<b>Accountancy</b>			
LTD0980	<u>Introduction to accountancy for foreign managers</u>	1 day	
<b>Taxes</b>			
LTD0976	<u>Chinese tax system</u>	2 days	



## ACCOUNTANCY AND TAXES

# Introduction to accountancy for foreign managers

### General Objective

---

Acquérir des compétences techniques et culturelles pour mener avec succès des missions en Chine.

### Content

---

Méthode pédagogique :

- Le formateur s'appuie sur un apport théorique mais surtout sur des exemples concrets qui permettent aux stagiaires de s'approprier les connaissances et techniques nécessaires pour faire face aux situations réelles.

Programme :

La comptabilité en Chine : introduction

- Une comptabilité héritée du modèle soviétique
- Les différences culturelles
- Une comptabilité orientée entreprise d'Etat
- Des règles rigides qui demandent une rigueur supplémentaire

La procédure d'enregistrement

- Le bordereau d'enregistrement
- Le calcul des soldes par comptes
- Les documents à présenter au fisc chaque mois

Le plan comptable pour les entreprises à capitaux étrangers

- Principes comptables
- Le bilan
- Importance du compte Caisse
- Les comptes de résultats
- Les trois types de coûts
- La TVA pour les services et les produits

Remarques complémentaires sur la comptabilité chinoise

- Un plan comptable essentiellement conçu pour l'Etat chinois
- Une comptabilité de contrôle plutôt qu'un outil de gestion commerciale
- Une évolution à l'américaine qui rapproche progressivement la comptabilité chinoise de la comptabilité occidentale

1 day

Price/Intern

---

Reference  
LTD0980

---

Public  
Chefs d'entreprise et managers occidentaux travaillant en Chine ou avec des partenaires chinois.

---

01 72 34 27 07

---

Sessions

---



# ACCOUNTANCY AND TAXES

## Chinese tax system

### General Objective

Identifier les mécanismes qui régissent la fiscalité des opérations franco-chinoises. Maîtriser les règles fiscales applicables aux flux franco-chinois. Savoir utiliser la convention fiscale franco-chinoise.

### Content

Méthode pédagogique :

- Les mécanismes essentiels de la fiscalité internationale sont développés à travers l'exemple franco-chinois. L'acquisition d'une connaissance opérationnelle des impôts et taxes dus par une entreprise ayant des activités en Chine est assurée grâce à des exposés illustrés d'exemples pratiques et de cas concrets.

Programme :

Maîtriser la fiscalité applicable aux structures implantées en Chine

- Maîtriser les règles de territorialité de l'impôt sur les sociétés
  - Maîtriser les notions d'établissement stable, de filiale, succursale, représentant et siège social
  - Appréhender la notion de cycle commercial complet
  - La situation des entreprises dont le siège social est en France et qui ont des activités en Chine : quelle imposition des revenus tirés des activités en Chine ?
- Déterminer le bénéfice imposable en France
  - Les règles de ventilation des revenus et des charges
  - Les pertes, provisions, abandons de créance
  - Les régimes du bénéfice mondial ou du bénéfice consolidé
- Connaître les différents impôts dus en Chine
  - Savoir l'essentiel sur le système fiscal chinois
  - L'impôt sur les bénéfices
  - La taxe sur l'activité
  - Exercice d'application : simulation chiffrée des impôts dus pour une société donnée

Gérer fiscalement les flux financiers

- Maîtriser le régime fiscal des distributions
  - Connaître les règles applicables et les obligations déclaratives
- Intérêts, redevances... : quel traitement fiscal ?
  - Les retenues à la source

TVA : analyser les règles dans le contexte franco-chinois

- Maîtriser les règles de territorialité de la TVA
  - Applicables aux marchandises
  - Applicables aux services
- Déterminer l'assiette de la TVA
- Déclarer la TVA
- Rappel sur les obligations douanières
  - Exercice d'application : calcul de la TVA due

Maîtriser les mécanismes de la convention fiscale franco-chinoise

- Quand appliquer la convention ?
- Lire une convention fiscale bilatérale

2 days

Price/Intern

Reference  
LTD0976

Public  
Managers occidentaux  
ayant à connaître la  
fiscalité chinoise.

01 72 34 27 07

Sessions

- Rappel sur la structure des conventions fiscales bilatérales et sur les principes clés
- Les méthodes d'élimination des doubles impositions
- Connaître les définitions contenues dans la convention
  - Établissement stable
- Appliquer la convention fiscale franco-chinoise
  - Aux revenus
  - Aux dividendes
  - Aux intérêts
  - Aux redevances



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Company : ..... Address : ..... City : ..... Postal Code : ..... N° SIRET: .....	CONNAISSANCE NETWORK 2, rue du Helder 75009 PARIS Tel : 01.72 34 27 07- Fax : 01.53 34 06 10 N° SIRET : 402 417 844 000 14 - APE 741 G N° de déclaration d'existence : 11752940575
--	--

Representative of the establishment : .....	
Function : .....	Email : .....
Phone: .....	Fax : .....

Duration	Description of training	Place of training	Start Date Session
.....	..... Reference : .....	..... (enter the city)	..... / ..... / ..... (subject to the maintenance of the session)

Number of entries	Full name of (the) participant(s)
..... participants	.....

Pricing	TOTAL TTC	
..... participant(s) X ..... / stagiaire	..... €	..... €

Mode of payment	
€ Deposit 30% : .....HK\$..... € Option meals - unit price : HK\$ 12 € Payment by bank transfer € payment by cheque  (paiement du solde à réception de facture)	€ OPCA si oui le quel : .....  (sous réserve d'accord de prise en charge)

"Bon pour accord",

Signature :

Fait à ....., le ...../...../.....

Cachet :



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Objet et champ d'application :

Suite à la commande d'une formation l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

### Validation d'inscription :

Une inscription n'est définitivement enregistrée qu'après réception du présent bon de commande, revêtu de votre cachet et de votre signature sur les 2 pages le composant et d'un chèque d'acompte (En cas de subrogation, l'acompte de 30% est remplacé par l'accord de prise en charge délivré par l'organisme payeur). Connaissance Network se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessus.

### Documents contractuels :

Au terme de la formation, une facture valant convention vous sera adressée, correspondant au solde du montant de la prestation. A réception de l'intégralité du règlement, une attestation de stage vous sera délivrée.

### Prix, facturation et règlements :

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur (19,6%). Tout stage commencé sera dû intégralement par le Client. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Connaissance Network 30% à la commande (sauf modifications mentionnées dans le présent bon de commande), puis le solde à réception de facture.

### Règlement par un OPCA :

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client. Si Connaissance Network n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Connaissance Network est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

### Refus d'inscription :

Connaissance Network se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

### Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation par le Client, moins de 10 jours ouvrés avant la session de formation convenue, et ce quelque en soit la cause, l'intégralité du montant de la formation sera dû. Néanmoins, Connaissance Network s'engage à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même sujet, afin de permettre au Client de suivre le module concerné.

### Renonciation :

Si Connaissance Network ne se prévaut pas de l'une des clauses présentes dans ces conditions générales de vente à un moment précis, cela ne peut être considéré comme une renonciation à cette même clause ultérieurement.

### Loi applicable :

Loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Connaissance Network et ses Clients.

### Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne sauraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

### Election de domicile :

L'élection de domicile est faite par Connaissance Network à son siège social au 2, rue du Helder - 75009 PARIS

---

Je, soussigné, ....., reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en accepter les termes.

Fait à ....., le.....

Signature :

Cachet :